



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
VALLÉE-JONCTION

Objet : Règlement numéro 410-12-2020

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, qu'à la séance ordinaire du 15 décembre 2020, il a été adopté le règlement numéro 410-12-2020 « Règlement relatif à la répartition des quotes-parts et à leurs versements pour l'année 2021 et les suivantes – Abrogation des règlements numéros 221-11-2005, 223-11-2005, 224-11-2005, 255-09-2007 et 352-11-2015 ».

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Vallée-Jonction, le 6 janvier 2021



Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier



Frampton • Saint-Bernard • Saint-Elzéar • Saint-Isidore • Saint-Lambert-de-Lauzon • Sainte-Hénédiène • Sainte-Marguerite • Sainte-Marie • Saints-Anges • Scott • Vallée-Jonction

268, rue d'Assise, bureau 103, Vallée-Jonction (Québec) G0S 3J0
Tél. : 418 387-3444 • Téléc. : 418 387-7060 • mrc@nouvellebeauce.com • www.nouvellebeauce.com

